

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015**

MEMBRES PRESENTS : Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER,
Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Marie-Pierre STRIOLO,
Jean TANCEREL, Thérèse MALEM, Tristan JACQUES,
Arnaud BOUTIER, Eliane GOLLIOT, Christine BOUVAT,
Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD,
Dominique BERTHELARD, Isabelle MANIEZ,
Alain RAPHARIN, Slimane MOALLA,
Renaud BERGERARD, Florence BISCH, Carole REUMAUX,
Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Salem LABRAG,
Aurore BERGE, Hélène FAGUERET

MEMBRES ABSENTS : Robert MOISY , Raymond BESCO, Guérigonde HEYER, Jason TAMMAM

MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR : Robert MOISY à Eliane GOLLIOT
Raymond BESCO à Arnaud BOUTIER
Guérigonde HEYER à Dominique BERTHELARD
Jason TAMMAM à Florence BISCH

Monsieur Alain RAPHARIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été nommé Secrétaire Auxiliaire.

1. Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale du 4 mars 2015, vous trouverez ci-joint l'arrêté portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières.

Cet arrêté dresse la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner. Il comprend, en outre, les communes de Maurepas et de Coignières qui appartiennent à la Communauté de Communes des Etangs.

Il doit être soumis au vote des Conseils Municipaux des communes membres de la CASQY qui disposent d'un délai d'un mois, à partir de la notification, pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de débattre et de donner son avis sur l'arrêté portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières élaboré par Monsieur le Préfet.

M. LE MAIRE : « Nous traitons ce point unique à l'ordre du jour de cette séance qui concerne l'avis du Conseil Municipal sur l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières. Il faut au préalable désigner un secrétaire de séance, qui est candidat ? M. Rapharin, est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Non, M. Rapharin est donc désigné secrétaire de séance. Nous avons reçu de la part du Préfet un arrêté en date du 18 mai 2015 proposant un nouveau périmètre d'agglomération. Dans la première proposition, il proposait une agglomération à 800 000 habitants, elle a reçu un avis négatif du Conseil Municipal et nous avons fait d'autres propositions. Lors des réunions en Commission Régionale de Coopération Intercommunale, des propositions ont également été faites et certains amendements ont été adoptés. Aujourd'hui, presque un mois après, le Préfet propose un arrêté avec un nouveau périmètre sur lequel le Conseil Municipal doit donner son avis dans le mois qui suit, c'est-à-dire avant le 18 juin, d'où l'ajout de cette séance du Conseil Municipal. Si le Conseil Municipal ne délibère pas, son avis est réputé favorable. J'ai une demande d'intervention de M. Alain LE VOT, Maire honoraire, pour éclairer le débat, apporter son témoignage, son avis sur ces évolutions de l'intercommunalité. A titre exceptionnel, je suis d'accord pour cette intervention et je vais suspendre la séance pour qu'elle puisse s'effectuer. J'ai participé à l'ensemble des débats de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale, comme je l'ai déjà signalé, je n'ai pas voté favorablement les amendements présentés sur notre intercommunalité. Nous devons donner notre avis sur ce nouvel arrêté proposé par le Préfet. Avant de débattre, d'échanger et de voter, je suspends la séance pour laisser la parole à M. LE VOT. »

M. LE MAIRE : « Je remercie M. LE VOT pour nous avoir donné cet avis éclairé. Je rouvre la séance du Conseil Municipal. Je demande aux élus : qui souhaite intervenir pour proposer un avis ? »

Mme BERGE : « Par rapport au premier projet proposant une communauté d'agglomération à 800 000 habitants, nous l'avons également rejeté car il ne correspondait pas à l'histoire et aux besoins de notre territoire. Ce nouveau projet est plus raisonnable par rapport au volume de population concerné et pour parvenir aux objectifs fixés pour le 1er janvier 2016. De plus, dans ce projet, il ne me semble pas que les intérêts de Magny-les-Hameaux n'aient pas été entendus. La commune a une particularité comprise de tous aujourd'hui, même si les avis ont pu être différents il y a quelques années, elle est intégrée à la fois au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Ce sont deux ensembles différents mais complémentaires. Pour le PNR, c'est la préservation de l'environnement, de la situation de village à laquelle nous sommes tous attachés. La CASQY constitue un pôle de développement économique innovant et bénéfique pour l'emploi. Ce choix a été judicieux par rapport au développement économique et les infrastructures pour Magny-les-Hameaux. Aujourd'hui, le choix présenté par le Préfet pour la CASQY nous semble être équilibré par rapport aux intérêts de Magny-les-Hameaux, comme c'était d'ailleurs le cas auparavant. Le choix que vous proposez de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay (CAPS) ne permettra pas de garantir au mieux les intérêts de Magny-les-Hameaux.

Le respect des intérêts de notre commune et le volume de population raisonnable font que nous sommes favorables au nouvel arrêté du Préfet. Nous voterons contre la délibération si celle-ci est défavorable à l'arrêté du Préfet. »

M. LE MAIRE : « Par rapport à la première prise de position dans le cadre du Conseil Municipal concernant la proposition d'une communauté d'agglomération à 800 000 habitants, nous avons le même avis.

Vous nous aviez fait une autre proposition contre cet arrêté, d'avoir une fusion entre la CASQY et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et aujourd'hui vous n'en parlez plus. »

Mme BERGE : « C'était une hypothèse de regroupement à regarder mais qui n'a pas été acceptée par la CASQY et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. On peut aller à rebours mais il est préférable d'aller vers l'avant. Je persiste à penser que l'appartenance de notre commune à ces agglomérations comme proposé par le Préfet est un bon choix. Dans ce cadre, les intérêts de Magny-les-Hameaux sont mieux défendus. De la même manière, c'est un bon choix pour Magny-les-Hameaux d'avoir intégré le PNR et la CASQY. Des choix plus audacieux pouvaient être faits, au-delà de la défense du pré-carré de chacun, mais le choix de regroupement avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a pas été retenu par les élus. Le choix de la CAPS n'est pas plus audacieux. Il y a peut-être pour vous un intérêt politique et territorial mais pour le développement économique, le meilleur choix est celui du regroupement avec la Communauté de communes de l'Ouest Parisien. Soit on reste arc-bouter sur ses positions, soit on défend les intérêts de Magny-les-Hameaux. »

M. LE MAIRE : « D'autres interventions ? Oui, M. GUYARD et ensuite M. OMESSA. »

M. GUYARD : « Je vous lis la déclaration du groupe « Autre Monde ». Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet des Yvelines a, par arrêté en date du 18 mai 2015, établi un projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines avec les communes de Maurepas, Coignières, Plaisir, les Clayes-sous-Bois et Villepreux. »

Ce projet, « d'une super structure intercommunale », va à l'encontre de notre vision d'un service public proche des citoyens et de leurs préoccupations.

Il est incohérent sur le plan territorial puisqu'historiquement et géographiquement notre bassin de vie est davantage tourné vers le plateau de Saclay ; d'autant plus qu'ailleurs dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National dite « Paris-Saclay ».

Il a été élaboré sans concertation directe avec les habitants.

C'est pourquoi, compte-tenu de l'importance de ce dossier et de ses conséquences pour la ville de Magny-les-Hameaux, nous demandons :

- Le vote d'une délibération qui se prononce contre le projet d'extension de l'intercommunalité arrêté par le Préfet ;
- Un vote nominatif pour le vote de cette délibération. »

M. OMESSA : « Cela commence très mal avec la nouvelle intercommunalité puisqu'elle commence avec la suppression d'un équipement intercommunal, la Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement durable. Un regroupement avec la CAPS permettrait une modification de la position géographique de Magny-les-Hameaux, elle serait au cœur de cette nouvelle intercommunalité. En plus, avec l'OIN de Paris-Saclay, cela présenterait des garanties de développement pour la commune.

Il ne s'agit pas de s'arc-bouter sur une position favorable ou défavorable, l'intercommunalité proposé par le Préfet va être mise en place.

Vous votez vous-même contre des délibérations et les choses se réalisent, cela ne vous empêche pas d'exprimer vos positions, nous sommes dans la même configuration. »

Mme BOUCHET : « La position de Mme Bergé n'est pas innovante, elle est comme sortie de l'esprit il y a cinquante ans en arrière. C'est normal que la commune de Plaisir intègre la CASQY, cela constitue une continuité d'ensemble en matière de constructions. L'intercommunalité doit constituer un maillon fort de la gestion du territoire. Il ne faut pas avoir cette vision : comme les villes se ressemblent, elles doivent se rassembler. On a besoin pour se développer d'emplois, de logements, d'agriculture. On ne peut pas avoir une intercommunalité sans vision politique. On n'a pas eu le temps de discuter, de développer une vision de ce qu'on voulait comme intercommunalité. Je ne suis pas d'accord avec la construction d'une intercommunalité à 800 000 habitants. Cette proposition d'une agglomération à 400 000 habitants est encore un chiffre trop important. Nous avons besoin d'avoir une gestion locale et de pouvoir répondre aux besoins des habitants, ce qui n'est pas possible avec un grand ensemble. »

Mme BERGE : « Je souhaite répondre à M. Omessa par rapport à la CAPS. Un autre choix d'intercommunalité ne remet pas en question l'OIN, la commune en fait toujours partie. Vous dites que nous serions plus tournés vers Saclay que Saint-Quentin-en-Yvelines. Je ne partage pas cette vision. Il faudrait connaître la proportion de magnycois qui vont vers Saclay ou Saint-Quentin-en-Yvelines, idem pour la scolarité, les transports. Le taux d'intégration des services de la CASQY prouve l'intégration de Magny-les-Hameaux. Le regroupement avec la Communauté de communes de l'Ouest Parisien ne remet pas en question l'OIN de Paris-Saclay. Pour le développement économique, les transports, les associations, nous ne sommes pas tournés vers Saclay. Le développement économique est la première compétence d'une communauté d'agglomération. Je suis d'accord avec Mme BOUCHET sur le risque d'uniformisation des paysages. C'est un des critères pour l'intégration dans les communautés d'agglomération. La place de Magny-les-Hameaux par rapport à l'uniformisation des constructions, des paysages doit être défendue, c'est pour cela que nous sommes opposés à ce type d'urbanisation sur notre commune. C'est devenu un critère et je condamne également l'uniformisation, la densité urbaine. Ce critère pour les constructions nouvelles va dans ce sens, à l'encontre de l'esprit village. »

Mme BOUCHET : « Vous dites que la base de l'intercommunalité c'est le développement économique. Il y a des emplois de haute technologie à Saint-Quentin-en-Yvelines, mais ils sont plutôt formés sur le territoire de la CAPS que celui de la CASQY. De plus, ils travaillent sur le territoire de la CASQY mais habitent ailleurs. Ce n'est pas si simple. Lors d'une réunion avec le CODESQY il y a deux ou trois ans, on nous a montré les flux importants entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes hors du territoire de la CASQY. Il n'y a pas d'adéquation entre l'emploi et le type d'habitants, ce n'est pas si simple. Autre exemple, beaucoup vont travailler à la Défense. »

M. GUYARD : « Le bassin d'emploi n'est plus figé. On essaie de rapprocher l'habitat et l'emploi, mais on constate que les déplacements restent importants, peu vers l'Ouest mais plutôt vers le Nord de l'Ile-de-France. On ne peut pas dire que les magnycois soient tournés vers Saint-Quentin-en-Yvelines. »

M. LE MAIRE : « Dans le document avec la première demande d'avis du Conseil Municipal, il y avait des informations sur les bassins d'emplois vers Saint-Quentin-en-Yvelines. »

De mémoire, 30% des actifs de Magny-les-Hameaux vont vers Saint-Quentin-en-Yvelines, après c'est Versailles, la Défense, Vélizy, Massy. Parmi les communes qui vont intégrer la communauté d'agglomération, certaines ont refusé l'OIN Paris-Saclay. Aujourd'hui, il faudra qu'elles prennent un engagement par rapport à ce projet territorial.

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) est aujourd'hui réalisé, intégrant les enjeux de l'OIN de Paris-Saclay. La commune de Maurepas a refusé l'OIN, la question va donc se poser à ce sujet. La Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement durable est un équipement intercommunal. J'ai réussi enfin à obtenir l'audit culturel complet, on s'aperçoit que des propositions sont faites dans le cadre de l'OIN par rapport à la Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement durable. Mais elles ne figurent pas dans le document de synthèse, c'est passé sous silence. Idem pour le Musée de la Ville. Cela montre que lorsqu'on sort du champ politique, il y a plus de liens avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay que ce que vous voulez faire imaginer. L'OIN de Paris-Saclay, c'est l'Etat. Ce projet n'est pas foncièrement nouveau par rapport à ce que proposait le Préfet Delouvrier dans les années 60, mais face à l'Etat, nous continuons à avoir deux agglomérations différentes, nous avons deux têtes sans cohérence autour d'un projet, deux contrats territoriaux différents. La frontière départementale est particulièrement marquée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le plateau de Saclay, c'est moins le cas dans le nord des Yvelines. Notre avis risque de ne pas peser lourd, mais c'est tout de même important pour les élus de donner leur avis et d'être cohérents par rapport à l'avenir de notre territoire. Il ne s'agit pas de se rallier à une intercommunalité d'ancienne garde, pour rester entre nous. Ce n'est pas en terme de majorité que nous parlons mais pour l'intérêt et la cohérence de notre territoire. Engagement avec l'OIN, le PNR à travers la charte depuis 2011 jusqu'en 2013, nous avons la volonté de poursuivre dans cette continuité, ce n'est pas incompatible. Aujourd'hui, le choix proposé par le Préfet ne va pas dans le sens du développement et de l'intérêt du développement territorial. Par exemple, pour l'entreprise SAFRAN, on parle de centre de recherches SAFRAN Paris-Saclay. Il y a toujours un projet de fusion entre les universités de Saint-Quentin-en-Yvelines et Orsay. Aujourd'hui, Magny-les-Hameaux est au cœur de ce territoire, qui est stratégique pour son avenir. Pour les déplacements, la ligne de métro 18 est assez révélatrice, on voit là le fonctionnement à deux têtes face à l'Etat. Le projet présente deux phases, la première dans le département de l'Essonne, la deuxième dans le département des Yvelines. Il n'y a pas une seule proposition avec un seul projet global. Il y a deux départements, deux Préfectures qui parlent de manière différente. Un regroupement avec la CAPS permettrait à Magny-les-Hameaux d'être au cœur d'un projet de territoire en matière de développement économique, de services de proximité, de formation et d'éducation. Le choix des élus reste un choix validé en commission régionale, mais il fait passer à côté d'une chance pour l'avenir de notre territoire. Nous avons deux avis différents. Un avis présenté par l'opposition favorable à la proposition de périmètre du Préfet avec la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières. Un avis défavorable qui est la position des groupes de la majorité. Je donne la parole à Mme BERTHELARD pour la lecture de cet avis qui est ajouté à la délibération soumise au vote. »

Mme BERTHELARD : « Je vous lis la proposition des nouveaux considérants :

« Considérant avec soulagement que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a échappé au premier projet proposé par Monsieur le Préfet de Région de mettre en place une communauté d'agglomération de 800.000 habitants, totalement éloignée du quotidien des citoyens,

Considérant cependant que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines vient de passer à côté d'une chance ouvrant l'avenir dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National dite "Paris-Saclay" en associant Saint Quentin-en-Yvelines au plateau de Saclay ; chance développée avec cohérence par la majorité communale de Magny les Hameaux dans sa délibération du 3 novembre 2014,

Considérant, que même si son avis n'est pas retenu, qu'il faudra travailler dans un esprit de coopération responsable au sein du nouveau périmètre à 12 communes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Article 1 : EMET un avis défavorable sur l'arrêté n°2015138-0001 élaboré par le Préfet des Yvelines, portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières. »

M. LE MAIRE : « Par rapport à ces deux propositions, je propose de mettre au vote la délibération avec l'avis défavorable. Comme l'a proposé le groupe de la majorité « Autre monde », on procède à un vote nominatif à main levée. »

Il est procédé à un vote nominatif à main levée. Cette délibération est adoptée *par* :

- *Bertrand HOUILLON : Favorable*
- *Christine MERCIER : Favorable*
- *Frédérique DULAC : Favorable*
- *Henri OMESSA : Favorable*
- *Marie-Pierre STRIOLO : Favorable*
- *Jean TANCEREL : Favorable*
- *Thérèse MALEM : Favorable*
- *Tristan JACQUES : Favorable*
- *Arnaud BOUTIER : Favorable*
- *Eliane GOLLIOT : Favorable*
- *Christine BOUVAT : Favorable*
- *Brigitte BOUCHET : Favorable*
- *Robert MOISY : Favorable*
- *Denis GUYARD : Favorable*
- *Raymond BESCO : Favorable*
- *Guérigonde HEYER : Favorable*
- *Dominique BERTHERLARD : Favorable*
- *Isabelle MANIEZ : Favorable*
- *Alain RAPHARIN : Favorable*
- *Slimane MOALLA : Favorable*
- *Renaud BERGERARD : Favorable*
- *Florence BISCH : Favorable*
- *Jason TAMMAM : Favorable*
- *Carole REUMAUX : Défavorable*
- *Stéphane BOUCHARD : Défavorable*
- *Sylvain PICHON : Défavorable*
- *Salem LABRAG : Favorable*
- *Aurore BERGE : Défavorable*
- *Hélène FAGUERET : Défavorable*

Soit 24 voix Pour et 5 voix Contre

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



A. RAPHARIN

Le Secrétaire Auxiliaire

E. CATTIAU

ANNEXE⁷₄: Intervention de M. Alain LE VOT, Maire honoraire

Je remercie M. le Maire de donner la parole à la salle. Je m'exprime ce soir à titre personnel en tant qu'ancien maire de cette commune, ancien président de l'agglomération nouvelle et élu pendant 31 ans de Magny les Hameaux.

Pour la troisième fois de son histoire, Magny les Hameaux va être intégré dans une intercommunalité contre sa volonté :

- La première fois c'était le 1er janvier 1973 où, contre l'avis unanime de toutes les communes, l'État décida autoritairement la création du syndicat SCAAN pour construire la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'opération d'urbanisme « ville nouvelle » du quartier du Buisson déséquilibrera considérablement le budget de la commune qui négociera pendant 15 ans une dotation de l'État ! Malgré les efforts de gestion des différentes municipalités, nous subissons encore aujourd'hui les conséquences de ce développement imposé et contre la réalité communale.
- La seconde fois ce fut le 1er janvier 1984 où contre l'avis majoritaire du conseil municipal, l'État une fois de plus intégra notre commune dans le SAN alors que quatre autres communes (Coignères, Maurepas, Plaisir, Bois-d'Arcy) étaient autorisées à quitter l'agglomération nouvelle. Fort de l'expérience précédente et en imposant dans l'intercommunalité la prise en compte de l'originalité des communes, les élus municipaux ont réussi à progressivement aménager IMagny. Nous étions sur la bonne voie.
- Mais voilà, pour la troisième fois, ce sera le 1er janvier 2016, l'État, par l'intermédiaire de son préfet de région va nous intégrer dans un monstre intercommunal qui ne tient aucun compte de la réalité territoriale de Magny les Hameaux.

Les seules fois où nos choix de coopération intercommunale ont été volontaires et reconnus ce fut pour le SIVOM de Chevreuse (année 60) et plus récemment pour le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (1985 et renouvelé depuis).

À noter également que les premières initiatives intercommunales faites sur la commune l'ont été par les associations : dans les années 60 la MJC Mérantaise était regroupée avec Châteaufort et Villiers le bacle, puis l'Association Musicale de la Mérantaise, dans les années 70 s'était constituée avec Voisins-le-Bretonneux.

La situation géographique de Magny les Hameaux a donc porté ses habitants à regarder plutôt vers le plateau de Saclay et la vallée de Chevreuse que vers l'ouest du département. Son enclavement a toujours posé dans les dernières décennies des problèmes d'aménagement de la commune aux élus qui en avaient la charge.

Le préfet Delouvrier, sur l'orientation du général De Gaulle, dans les années 60 avait anticipé le problème. Il avait envisagé une solution routière à quatre voies (c'était l'époque du « tout voiture »). Cette réserve est toujours inscrite au PLU de Magny ! :

- d'une part avec un viaduc sur la vallée de la Mérantaise entre le bois des roches et Gomberville
- d'autre part par une route vers Gif-sur-Yvette en prolongement de la voie Jean Moulin actuelle.

L'abandon des projets délirants d'urbanisation et la prise en compte de plus en plus nécessaire de la protection de l'environnement ont définitivement enterré cette solution sans qu'aucune autre n'ait pu voir le jour.

La construction de la ligne 18 (... dans plus de 15 ans), même si elle nous rapprochera d'une gare, ne solutionnera pas vraiment notre problème et dans l'immédiat, rien ne semble fait.

Bien que je ne sois pas un fanatique des regroupements intercommunaux monstrueux, j'ai approuvé la proposition de l'actuel conseil municipal optant pour un regroupement avec le plateau de Saclay.

La décision du préfet de nous réunir avec les communes de l'Ouest du département comme Plaisir Villepreux, les Clayes-sous-Bois va inmanquablement faire peser les choix intercommunaux de cette nouvelle communauté d'agglomération vers ces communes plutôt que vers Magny les Hameaux.

D'autant que deux décisions arbitraires prises dans la période récente me renforce dans cette appréciation :

- la première celle de Montigny-le-Bretonneux fermant le CV 7,
- la seconde, de la CASQY, en plein dans l'actualité, fermant arbitrairement la maison intercommunale de l'environnement !

Les mauvaises politiques conduites, sur ordre des ultra libéraux européens, par les gouvernements de la France depuis 2002 ont aggravé la situation de nos concitoyens notamment en matière de pouvoir d'achat et d'emplois. Les récessions et les régressions frappent surtout les quartiers populaires.

Pour Magny ce sont :

- la fermeture de la caisse primaire de la sécurité sociale,
- la fermeture de cabinets médicaux,
- la fermeture du laboratoire d'analyses médicales,
- la fermeture épisodique, mais régulière de la poste du Buisson
- les difficultés de commerçants de proximité,
- la fermeture de grosses entreprises (Aérospatiale, Nortel)
- la diminution de la population,
- etc.

Nous avons déjà subi une fermeture très préjudiciable dans le passé récent : celle du centre national de la recherche météorologique à la fin des années 70, pour le transférer à Toulouse. Le dernier salarié quittant l'établissement en 1992. Vu l'importance des questions climatiques aujourd'hui, je vous laisse le soin d'imaginer l'atout que nous aurions si ce centre était encore à Magny les Hameaux !

Pourtant, soutenus par des politiques municipales progressistes, la commune connaît des réussites dans son aménagement. De plus, la vie associative, la culture, le sport pour tous, sont foisonnants sur notre commune. L'environnement est l'atout majeur de son développement :

- le PNR,
- la Maison de l'Environnement,
- l'installation d'entreprises « d'activités vertes »,
- l'installation de deux activités d'agriculture biologique,
- des espaces favorables aux loisirs,
- la gestion des espaces verts sans produits chimiques, l'éco-pâturage, etc.

Ce soir je demande au conseil municipal :

1. de refuser la proposition intercommunale du préfet.
2. d'exiger, par une motion que des études véritables soient menées pour trouver des solutions innovantes désenclavant la commune,

3. de refuser, par une motion, la fermeture arbitraire et scandaleuse de la maison de l'environnement de Saint-Quentin-en-Yvelines situé sur notre commune. Les magnycois paient des impôts et ont le droit d'avoir des équipements intercommunaux.

Ces prises de position non seulement intègre l'histoire et la géographie de notre commune, mais permettront aux élus dans l'avenir de s'appuyer sur elles pour que nos intérêts ne soient pas abandonnés !

Je suis de ceux qui pensent que les questions écologiques sont l'une des conditions nécessaires pour relancer les activités, permettre aux hommes de mieux vivre et protéger notre planète. Magny les Hameaux peut y apporter sa pierre, même si elle est toute petite à l'échelle du monde.